

A l'occasion de vos 50 ans ou de 60 ans de mariage, vous pouvez demander la célébration de vos noces d'or ou de diamant à la Mairie de Bussy Saint-Georges.

- Monsieur et Madame
- Date de votre mariage / /

Pour cela, vous devez déposer le présent formulaire accompagné des documents suivants au plus tard 1 mois avant la date prévue :

- Photocopie du livret de famille des époux
- Photocopie de la pièce d'identité de chacun des époux
- Photocopie d'un justificatif de domicile sur la commune au nom des époux
- Courrier retraçant l'historique de la vie de couple

Merci également de préciser les informations suivantes :

- Date et horaire souhaités pour la célébration de vos noces d'or ou de diamant :
Le / / à heure

- Échange d'alliances Oui Non

- Choix d'une musique

Vous pouvez choisir une musique différente pour accompagner votre entrée et votre départ des salons d'honneur de la mairie.

Pour le bon déroulement de la cérémonie, il sera utile de fournir le (ou les) CD sur le(s)quel(s) figurent ces musiques **au moins 24 heures à l'avance.**